



# Le Vieux-Marché

Bulletin communal de liaison

Avril 2012

Numéro 12

Mairie de Vieux-Marché  
11, Plasenn ar C'hezeg  
22 420 LE VIEUX-MARCHE

Téléphone : 02 96 38 91 13  
Télécopie : 02 96 38 94 97  
Messagerie : mairie.vieuxmarche@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 17h00  
Mercredi de 9h00 à 17h00  
Samedi de 8h00 à 12h00

## Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
32ème tour de Bretagne de véhicules anciens	1
La fontaine Notre Dame de consolation	2
Les échos du Costy	3
Les enfants de l'école jardinent au « naturel »	3
Bibliothèque : recherche de bénévoles	4
Dépenses de santé : la MSA peut vous aider	4
Le Frelon Asiatique	4
Deux déchèteries sur le territoire de Beg ar C'hra	4

Samedi 26 mai à partir de 18 heures au bourg du Vieux-Marché

## Le mot du Maire

Nous avons dit qu'un des plus gros projets de notre mandat serait le chantier de la RD32. C'est la route principale de la commune : accès avec Plouaret et la gare Plouaret/Trégor. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre global de la politique de la commune qui vise à redynamiser le bourg.

La première phase de travaux d'embellissement et de sécurisation de l'entrée du bourg vient de débiter. Elle devrait s'achever un peu avant l'été. Avec un nombre de véhicules important par jour et une vitesse souvent excessive, la RD32 laissait peu de place aux piétons et aux cyclistes. Avec les nouveaux aménagements, il en sera tout autrement : la voie de circulation sera rétrécie du pont d'entrée de bourg au carrefour de Béchenec pour créer des trottoirs surélevés de part et d'autre de la chaussée. Ils accueilleront les piétons en parfaite cohabitation avec les autres usagers. Fin 2012 ou plus tôt si les conditions météorologiques le permettent, les plantations seront mises en place. Le réseau principal d'eau potable a été renforcé et redimensionné assurant ainsi la défense incendie sur ce secteur. Le projet a été accompagné d'une mise en place d'un fourreau de fibre optique. L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques renforcera la dimension paysagère de cette entrée de village.

Il faudra donc encore un peu de patience aux riverains et aux usagers pour qu'ils retrouvent leur tranquillité et qu'ils profitent de leur nouveau cadre de vie. Nous vous remercions tous, une fois de plus, de votre compréhension et de votre patience pour la gêne engendrée par les divers chantiers communaux.

Gérard KERNEC.

## 32ème tour de Bretagne des véhicules anciens

L'A.B.V.A. (Association Bretonne de Véhicules Anciens) organise en collaboration avec: des associations de véhicules anciens ; des communautés d'agglomérations ; des communautés de communes ; des municipalités ; des associations locales, des unions des commerçants...



### le 32ème Tour de Bretagne des véhicules anciens, comme tous les ans, pendant le Week-end de la Pentecôte

Cette année encore, le Tour de Bretagne des véhicules anciens empruntera 2 itinéraires. Le départ commun aura lieu à CARHAIX et SAINT-MEEN-LE-GRAND sera la ville arrivée, terme de cette 32ème édition.

Les Villes-étapes au Nord seront GUINGAMP, YFFINIAC et DINAN et au Sud, le Tour fera étape à GUIDEL, AURAY et SAINT-JEAN-BREVELAY.

Il y aura en plus sur chaque itinéraire huit villes-arrêts.

C'est un événement unique en France et en Europe sur route ouverte. Pas moins de 4 à 500 bénévoles sur chaque itinéraire se dévouent pour offrir au public ce grand spectacle: 50 de notre association pour la coordination ; 80 à 100 à chacune des "villes-étapes" afin d'accueillir les 1300 participants ; 5 à 10 pour chacune des "villes-arrêts" dégustation

Cette manifestation n'a pas d'équivalent en France, tant au niveau du nombre de véhicules qu'au niveau de la diversité des équipages. Les costumes sont en harmonie avec l'époque de chaque véhicule.

600 VEHICULES ; 1200 PARTICIPANTS COSTUMES

400 AUTOMOBILES . 100 MOTOCYCLETTES et SOLEX . 10 CYCLECARS . 90 UTILITAIRES

## La fontaine Notre Dame de Consolation

Le premier jour de septembre 1512 fut posée la première pierre de la chapelle de Notre Dame de Consolation, sur la place de foires du hameau du Vieux Marché en Plouaret.

En ce début du 16<sup>ème</sup> siècle, les terres de la châtelainie\* du Vieux Marché appartenaient à Guy de Laval, comte de Laval, héritier de Jean de Laval, sire de Châteaubriand. Le château, la chapelle, la fontaine, l'auditoire et nombre de bâtiments relevaient de cette maison.

A 400m environ de la chapelle, entre les terres de Languica et le Penquer Huellan se trouve une pièce de terre où coule une fontaine sacrée. A chaque fontaine sacrée correspondaient une fonction et un rite que les anciens connaissaient et pratiquaient. Malheureusement, le temps a fait son œuvre, et, ce lieu complètement oublié gardait sous la verdure les traces d'une belle fontaine autrefois très fréquentée.

Voici ce que nous disent les différents articles de l'aveu\* et dénombrement des terres, fiefs\*... rendu à Monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre par le seigneur Joseph-Yves Thibaut de la Rivière-Mûr.

...Articles 76 et 77 de l'année 1757 E3076 AD22.

« une pièce de terre appelée Languica, terre froide, compris sous les fossés au cerne\*, 120 cordes\*, et un pré compris sous les fossés vers le chemin 120 cordes\* également : rapport par communes années 3 charretées de foin. Les deux joignant ensemble et donnant au levant sur le chemin menant de la ville de Vieux –Marché au bourg de Plounevez-Moedec, au midy, sur le surplus de la dite lande, au couchant, sur le chemin menant du lieu noble de Coat Morvan au Penquer Huellan et sur la fontaine de Notre Dame de Consolation. »



Sur le cadastre napoléonien de 1835, dans la section E, au Penquer huellan, la parcelle I03 montre un beau rectangle bleu symbolisant la fontaine.

Le chemin de terre menant du lieu noble de Coat Morvan au Penquer Huellan existe toujours et traverse actuellement le lotissement du même nom. Il passe devant les ruines d'une fontaine et arrive au Penquer Huellan, cette fontaine qu'on peut nommer Notre Dame de Consolation, était autrefois rattachée à la vieille chapelle.

Cette fontaine, oubliée sauf par les riverains, était entourée d'un mur de moëllons. Ce mur a été démolé par une équipe de bénévoles de l'ARSSAT. Cette équipe travaille sur le terrain, le jeudi, tous les quinze jours. Le bassin rectangulaire de la fontaine est formé de quatre gros blocs de pierre. Le fond est constitué d'une dalle de pierre percée d'un ovale d'où l'eau sourd.

Le bassin était surmonté d'un mur-pignon pourvu d'une niche destinée à recevoir une statue. Une coquille Saint-Jacques est sculptée dans la pierre supérieure de la niche. Les rampants du pignon se terminent chacun par un corbelet.

La fontaine était un lieu de purification et de régénération. L'eau du bassin, ne devant pas être souillée, s'écoulait par une goulotte dans un bassinnet voire deux bassinets puis elle sortait de l'enclos sacré. La goulotte ainsi que les bassinets ont disparu. L'entrée de l'enclos de la fontaine était matérialisée par un échelier: c'est-à-dire une dalle de granit posée de chant empêchant ainsi les animaux de venir salir l'eau de la fontaine.

Après avoir fouillé le sol de l'enclos et retrouvé certaines pierres, on peut penser que l'enclos était pourvu d'un banc pour les pèlerins. La chapelle Notre Dame de Consolation fut démolie dans les années 1876-1877 et remplacée par l'église du même nom. Certainement, pendant ces années de reconstruction, la tradition du pèlerinage à la fontaine se perdit et celle-ci tomba dans l'oubli et disparut de la mémoire collective.

Au 20<sup>ème</sup> siècle, un petit lavoir fut creusé dans l'enclos, il était utilisé par les riverains. Dans la parcelle contiguë, se trouve une maison appelée convenant « ar gleskered » elle fut habitée dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle par un rétameur.

La restauration de cette fontaine va se poursuivre avec l'aide de la municipalité du Vieux Marché, l'architecte du CAUE des Côtes d'Armor et l'équipe de bénévoles de l'ARSSAT qui espèrent donner à cette fontaine son lustre d'antan.

M.T.Mahé

### Définitions

**Aveu** : acte juridique par lequel un vassal déclare qu'il tient un bien en fief de son suzerain.

**Vassal** : homme lié personnellement à un seigneur, appelé suzerain\*, qui lui concédait la possession d'un fief.

**Suzerain** : Dans le système féodal, seigneur qui était au-dessus de tous les autres.

**Corde** : mesure agraire valant 0,608 ares.

**Au cerne** : qui entoure.

**Châtelainie** : l'étendue de terres placée sous la juridiction d'un châtelain.

**Fief** : domaine concédé à titre de tenure noble par le seigneur à son vassal.



## Les échos du Costy

**L'école de rugby** : L'école de rugby du **Rugby Kreiz Treger** accueille une trentaine d'enfants de 5 à 14 ans.

Les catégories -7 et -9 ans s'entraînent tous les samedis de 14h à 16h sur le terrain du Costy. Ils sont encadrés par Anne Laure AMBLARD, Philippe TREIGNER, Christophe LEROY et Erwan LAINE qui a obtenu son brevet fédéral.

Les catégories -11, -13 et -15 se déplacent en minibus à Perros Guirec, club avec lequel ils jouent en entente.



### Les derniers évènements

Le samedi 14 janvier, le RKT organisait la 1<sup>ère</sup> journée du championnat départemental des écoles de rugby. Près de 200 enfants des catégories -7, -9 et -11 ans se sont affrontés sur la pelouse du Costy sous un chaleureux soleil hivernal.

Le samedi 31 mars, le RKT accueillait la 4<sup>ème</sup> journée du championnat de Bretagne -13 excellence. Le top 9 des équipes bretonnes s'est rencontré lors d'un tournoi.

L'équipe sénior caracole en tête du championnat 1<sup>ère</sup> série Bretagne. Alors qu'il ne reste plus que 2 journées, elle a 12 points d'avance sur son plus proche poursuivant.

L'échéance importante est la finale qui aura lieu le 06 mai à Ploemeur (56). Le vainqueur remportera le trophée du champion de Bretagne 1<sup>ère</sup> série. La motivation est d'autant plus grande que les joueurs avaient échoué l'année dernière en finale contre Vitry, 19 à 11.

L'équipe enchainera ensuite avec le championnat de France.



## Les enfants de l'école jardinent « au naturel »

Depuis quelques semaines, les enfants de l'école municipale « Yves Trédan » s'initient aux techniques de jardinage dites « au naturel ». Accompagnés par une technicienne du Comité de bassin versant du Léguer et leurs professeurs, ils découvrent le compostage, les associations végétales, engrais verts, insectes auxiliaires et autres astuces qui permettent de voir fleurir leur potager au fil des saisons, sans recours à des produits néfastes pour la santé et l'environnement.



Ces ateliers de jardinage au naturel se déroulent sur 6 séances d'une demi-journée chacune, dans le potager situé dans la « cour verte » qui vient d'être clôturée en saule tressé et située juste devant l'école. Ce projet, proposé par le Comité de bassin versant permet de suivre le potager de la mise en place à la récolte en abordant les différentes thématiques du jardin tout en sensibilisant le jeune public à la préservation de l'environnement.



Rendez-vous dans quelques mois pour la récolte des premiers légumes, qu'ils pourront déguster juste à côté, à la cantine !





## Bibliothèque : Recherche de bénévoles

La bibliothèque communale est ouverte à tous gratuitement. Les jours et heures de permanences sont les suivants : Mercredi de 10H00 à 12H00 ; Vendredi de 16H30 à 17H30 ; Samedi de 10H00 à 12H00.

Si vous disposez d'un peu de temps, venez participer à la dynamique de la bibliothèque en devenant bénévole. Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre à l'une des permanences hebdomadaires et de vous présenter aux bénévoles présents.

## Dépenses de santé du monde agricole: la MSA peut vous aider

Avoir une complémentaire santé est essentiel aujourd'hui car même si la MSA rembourse une part importante des dépenses, sans assurance complémentaire il reste souvent une somme à régler.

La MSA peut permettre à ses assurés, percevant de faibles ressources, de bénéficier gratuitement d'une prise en charge totale des frais médicaux : c'est **la CMU-C**. Elle est gratuite et permet d'être intégralement couvert, sans avance de frais pour la plus grande partie des dépenses de santé.

Pour ceux qui ne peuvent ouvrir droit à la CMU-C il est possible, selon les ressources, de percevoir **l'aide à la complémentaire santé (ACS)**. Cette aide permet de bénéficier d'une réduction sur le prix annuel de la complémentaire santé. Elle permet également de ne pas avancer le montant pris en charge par la MSA lors des consultations chez le médecin.

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de ces deux aides, rendez-vous sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) ou renseignez-vous par téléphone au 02.98.85.79.79 ou auprès de l'agence MSA la plus proche de chez vous.

## Le frelon asiatique

Le frelon asiatique ou *Vespa Velutina Nigrithorax* a été introduit accidentellement dans le sud de la France au début des années 2000. Cette espèce très présente dans le sud-est asiatique, a colonisé progressivement l'ensemble de l'ouest de la France et a été mise en évidence en Bretagne en 2009.

L'identification du frelon asiatique est assez aisée sur les individus, ceux-ci apparaissant de couleur sombre avec une bande large orangée sur le bout de l'abdomen.



Frelon asiatique



Frelon européen

Le Frelon asiatique est un prédateur particulièrement redoutable des abeilles qui constituent 80% de son alimentation. Les butineuses n'apportent plus de pollen, les larves meurent, la reine ne pond plus, il s'en suit un développement de maladies, un déclin de la colonie et la mortalité à terme. Il présente également un risque pour les personnes car il a la particularité d'établir son nid près des habitations.

Un réseau de surveillance est en place en Côtes d'Armor (500 pièges à Frelon ont été répartis sur le territoire). Lorsque les nids sont repérés, ils sont détruits. Un guichet unique d'appel pour les Côtes d'Armor : **FECODEC-ZOOPOLE 02.96.01.37.00**

## Deux déchèteries sur le territoire

### Le Vieux-Marché, déchèterie de Parc an Itron :

Ouverture les lundis, mercredis, samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Les vendredis de 14 heures à 18 heures du 1er vendredi de mai au dernier vendredi d'octobre

### Plounévez-Moëdec, déchèterie du Cosquer :

Ouverture les mardis, jeudis et samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Rappel réglementaire : les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Il est obligatoire comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchèterie.